

Le Président motive les troupes !

SOMMAIRE

ÉDITO 3

EN COUVERTURE

Le congrès BATI-MAT-TP CFTC 5

Les jeunes en Europe 6

Une embellie pour l'emploi !? 7

LE POING SUR LA TABLE

Prime ou déprime ? 8

Le RSA dans le collimateur 9

L'ACTUALITÉ DE LA CONSTRUCTION

Section Eiffage

Construction Paris Patrimoine 10 - 11

Élections 12 - 13

L'ACTIVITÉ DES SECTEURS

FICHE TECHNIQUE

Congés payés 16

Trop chaud pour travailler 17

Info pratiques/Adhésion 19

À l'intérieur de ce
numéro :
**l'affiche A3
BATI-MAT-TP
CFTC**





ÉDITORIAL

PATRICK DEL GRANDE

La crise des états a succédé à la crise économique. Pour notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC ce changement est synonyme à nouveau de sacrifice pour les salariés français. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder l'exemple grec ! Réduire la dette de l'état est une chose, sacrifier une grande partie des Français pour y arriver en est une autre.

Notre plus grande crainte avec cette problématique est de voir une augmentation fulgurante de la précarité et de l'endettement chez les Français les plus dépendants des aides de l'État. Pour notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC ce n'est pas aux salariés les plus fragiles de payer le prix fort de cette dette !

C'est pourquoi notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC combat sans relâche les bas salaires et le phénomène de tassement de grille. Il faut faire comprendre aux patrons français que de nos jours, le SMIC ne permet plus à une famille de vivre décemment. Tout augmente tellement vite, loyer, gaz, électricité, nourriture... Les salariés sont pris à la gorge et la quantité de dossiers de surendettement est en constante augmentation !

La question du pouvoir d'achat est dans toutes les têtes et cela reste l'une de nos nombreuses priorités. Malheureusement, ce problème ne se règlera pas avec la nouvelle prime qui vient d'être mise en place. À défaut de prendre la décision d'augmenter convenablement les salaires, le gouvernement nous offre un dispositif qui touchera une minorité de salariés !

C'est pourquoi, nous devons être unis afin de faire comprendre par la négociation que nous refusons la précarité. Faire comprendre par le dialogue qu'un salaire doit permettre de vivre et non de survivre. Le travail, l'expérience et l'ancienneté doivent être valorisés par le salaire. Nous devons défendre à tout prix nos valeurs pour le bien des salariés !

J'aimerais revenir sur notre congrès BATI-MAT-TP CFTC du 12 avril qui s'est très bien déroulé et vous dire avec un immense honneur que j'ai accepté la tâche qui m'a été confiée, à savoir continuer de promouvoir les valeurs défendues par notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC. Nous avons un long chemin à parcourir ensemble pour arriver à un monde plus juste pour les salariés. Mais à vos côtés, je sais que nous allons continuer d'écrire l'histoire de notre Fédération !

Votre Président,
Patrick DEL GRANDE

SALARIÉS DE L'ARTISANAT... OUVREZ-VOUS À LA NÉGOCIATION !

L'APNAB VOUS EN DONNE LES MOYENS.

La Fédération BATI-MAT-TP CFTC, avec d'autres partenaires sociaux dont la CAPEB, a contribué à la création de l'Association paritaire nationale pour le développement de la négociation collective dans l'artisanat du bâtiment (APNAB).

Cette association a pour objet d'assurer le fonctionnement de la négociation collective dans l'artisanat et de participer à l'information des négociations paritaires.

Vous, salariés qui représentez la Fédération BATI-MAT-TP CFTC dans les entreprises artisanales du bâtiment, si vous souhaitez participer aux négociations régionales, nous assurons votre formation et nous vous adresserons les informations nécessaires.

Fédération BATI-MAT-TP CFTC
251 rue du faubourg St-Martin 75010 PARIS



Pour recevoir une documentation complète, merci de retourner le bulletin suivant, complété par vos soins, à l'adresse ci-dessus.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : | | | | | Ville :

Tél domicile : Tél portable :

Informations complémentaires

Nom de votre entreprise : Tél entreprise :

Adresse de l'entreprise :



Le **syndicat**
des salariés du **BTP**



Actu

Le congrès BATI-MAT-TP CFTC

Le 12 avril dernier, c'est tenu le congrès de la Fédération BATI-MAT-TP CFTC à La Rochelle. Il y avait au programme de cet événement, la désignation du bureau et la mise en place des orientations des syndicats BATI-MAT-TP CFTC pour les quatre années à venir.

Face à l'océan, la très belle salle des congrès de La Rochelle a accueilli toute la délégation BATI-MAT-TP CFTC pour son congrès.

Le congrès a commencé par un discours de notre Président Patrick Del Grande. L'accent a été mis sur la nécessité de continuer le développement des syndicats BATI-MAT-TP CFTC avec une plus grande coordination et de proposer encore plus de services utiles pour nos adhérents.

Pendant les votes, le Secrétaire Général de la CFTC, Philippe Louis nous a donné son ressenti sur la représentativité et sur l'importance de communiquer

lors des élections des TPE-TPI et des PME-PMI. Ce qui rejoint l'avis de notre Président !

Résolutions

Après la désignation du bureau, notre Président a énoncé les motions, orientations et résolutions des syndicats BATI-MAT-TP CFTC dont voici un extrait :

L'individualisme a progressivement remplacé le collectif et le profil prime malheureusement sur tout le reste. Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC doit continuer son offensive syndicale afin d'imposer ses valeurs !

- En renforçant sa présence sur les lieux de travail ;
- En continuant de dénoncer les bas salaires ;
- En développant des services efficaces pour ses adhérents ;
- En développant des réseaux syndicaux dans les multinationales ;
- En combattant et dénonçant les pratiques de travail illégal
- En combattant la pauvreté ;
- En combattant les discriminations et les inégalités ;
- En continuant la promotion de la formation professionnelle. •

Le nouveaux bureau

Président :	Patrick DEL GRANDE
Vice-Président :	Georges ARNICHAND
Secrétaire Général :	Caroline TYKOCZINSKY
Secrétaires Adjoints :	Fernand GASSER Alain KAUFFMANN Daniel MULLER Philippe SPRINGINSFELD
Trésorier :	Jean-Michel VAILLENDET
Trésorier Adjoint :	Michel CANOVAS





Actu

Les jeunes en Europe

Les jeunes en France sont confrontés au chômage, à la précarité... Comment les jeunes Français se situent par rapport à leurs voisins européens ?

Chômage

Avec un chômage des 15-24 ans deux fois inférieur à celui des jeunes Espagnols, les jeunes Français ne sont pas épargnés par la précarité de l'emploi et une proportion élevée de non-diplômés. En période de crise, les jeunes sont plus vulnérables face au chômage que les adultes. Le taux de chômage de cette catégorie a augmenté de plus du double par rapport à celui des adultes. La plus forte progression a été observée en Espagne et l'Allemagne est le seul pays à réussir le tour de force de faire baisser son taux.

En France, le chômage des jeunes a progressé moins vite. Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC explique ce phénomène par un taux de chômage des jeunes élevé bien avant la crise. De plus, nous tirons la sonnette d'alarme, car la situation des jeunes reste précaire et l'augmentation du chômage de longue durée devient préoccupante.

Éducation

Ils sont à peu près 700 000 jeunes à sortir chaque année du système de formation français et 17 % d'entre eux n'ont aucun diplôme. Cette population rencontre ensuite des difficultés durables sur le marché de l'emploi. 33 % de ceux sortis en 2007 sont encore sans emploi. C'est pour cette raison que notre Fédération BATI-MAT-TP

CFTC continue de promouvoir l'apprentissage et la formation auprès des jeunes. Il est essentiel de leur donner un savoir-faire afin d'affronter au mieux le marché du travail.

Précarité

Quand un jeune trouve du travail, il y a une forte chance que celui-ci soit précaire. En 2010, 55,2 % des postes occupés par les 15-24 ans en France étaient des postes temporaires. Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC dénonce ce problème depuis de nombreuses années. Comment peut-on se construire un avenir dans une telle situation ?

Autre fait marquant, dans des pays comme l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas, le travail temporaire joue un rôle de tremplin vers des emplois stables.





Actu

Une embellie pour l'emploi !?

Cela fait maintenant trois ans que la Fédération BATI-MAT-TP CFTC attend une nouvelle comme ça !

Elle est enfin arrivée, mais doit-on la prendre comme un signe visible de reprise ou comme le calme avant une nouvelle tempête ?

C'est indéniable ! La masse salariale en France a augmenté de 2,1 % au premier trimestre (+ 3,9 % en un an). Pour continuer sur les bonnes nouvelles, le nombre de chômeurs en catégorie A inscrits à Pôle Emploi a baissé au cours du premier trimestre de l'année.

Le nombre d'emplois dans le secteur privé a progressé de 0,6 % par rapport aux trois derniers mois de 2010, soit 103 000 emplois créés, et de 1,3 % sur un an (230 000 créations nettes

d'emplois). Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC se réjouit de ces chiffres, mais...

C'est un bilan encourageant, mais seulement encourageant ! Cette embellie n'est pas le signe d'une reprise qu'attendent des milliers de chômeurs. D'ailleurs, environ un tiers des créations d'emploi sont à mettre au profil de l'Intérim. Ce n'est pas avec ce genre d'emploi que l'on peut combattre efficacement la précarité et se construire un avenir !

Pourtant si l'on regarde en arrière, il y a bien un fait marquant ! L'ensemble des grands secteurs d'activité crée des emplois.

Après la crise économique et ses pertes historiques d'effec-

tifs enregistrées depuis 2009, la construction connaît enfin une accélération de l'emploi (+0,8 %), après deux ans de baisse. Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC est consciente que l'on ne peut pas endiguer les destructions d'emploi subies en quelques mois. Pourtant l'activité repart et l'on observe une augmentation constante de la pression faite sur les salariés.

Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC ne peut pas accepter cette pratique. Histoire de réaliser de petites économies, des patrons peu scrupuleux utilisent des effectifs réduits sur les chantiers et le résultat est fort préjudiciable pour la santé physique et morale de leurs employés. •



Prime

Prime ou déprime ?

Devant l'inquiétude des Français pour leur pouvoir d'achat, le gouvernement avait annoncé la mise en place d'une prime à 1000 euros. Passé l'effet de communication, le projet soumis aux votes des députés est loin de ce qui était prévu initialement.

Au début, cette prime devait concerner environ 8 millions de salariés et son montant devait avoisiner les 1000 euros. Son objectif affiché était de permettre une meilleure redistribution des richesses entre les salariés et les actionnaires. Pourtant, plus ce projet avance dans le temps plus les chiffres prévus reculent !

Qui peut en bénéficier ?

C'est avec cette question que le bât blesse. La liste des contraintes s'allonge pour ceux qui peuvent bénéficier du versement de cette

prime. Seront donc concernées les entreprises de plus de 50 salariés qui auront octroyé des dividendes en hausse par rapport à la moyenne des deux dernières années. Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC a fait un rapide calcul et cela concernerait environ 15 % des salariés du privé, soit deux millions de travailleurs. On est loin des huit millions !

Son montant ?

Ici aussi, le rabot est passé. Du montant initial de 1000 € qui avait été annoncé, on passe à une négociation entre la direction et les représentants du personnel. Négocier c'est bien, imposer une prime avec des

critères et un montant fixe c'est mieux. En effet, cette négociation n'est pas soumise à l'obligation d'un accord. Et à défaut, ce sera la direction qui déterminera unilatéralement le montant de la prime. Pour notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC, cette nouvelle négociation s'ajoute à un calendrier déjà bien rempli pour les représentants du personnel. De plus, nous craignons que la somme obtenue pénalise les primes et les augmentations issues d'autres négociations. Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC reste convaincue que le seul moyen d'améliorer le pouvoir d'achat de tous les Français est d'appliquer une réelle augmentation des salaires

et de réévaluer rapidement le SMIC! •



Echo

N°30 / JUIN 2011

BATI-MAT-TP





Actu

Le RSA dans le collimateur

Le revenu de Solidarité active (RSA) remplace depuis le 1er juin 2009 le dispositif du RMI et l'allocation de parent isolé (API). Le nouveau dispositif apporte une nouveauté par rapport au RMI puisqu'il permet d'obtenir un complément de revenu pour les personnes qui exercent une activité et qui ne dépassent pas un certain seuil.

Deux ans après le lancement du revenu de Solidarité active, une nouvelle polémique vient alimenter son actualité. Si dans sa version « activité » le RSA est bénéficiaire cette année (il y a eu moins de demandes que prévu). Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC attend de voir, comme beaucoup de monde, comment vont être utilisés les fonds excédentaires. Même si cette question est légitime, ce n'est pas la raison de cet article.

En effet, pour l'instant l'actualité qui dérange beaucoup plus notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC touche le RSA « socle » (l'équivalent du RMI tel que nous le connaissons). En effet, on a pu voir dans la presse une polémique enflée au sujet « des dérives de l'assistanat ». Selon certaines personnes, le système actuel ne permet pas une insertion efficace des bénéficiaires dans la vie active.

Pour contrer ce problème, une proposition a été faite : mettre en place un contrat d'utilité sociale rémunéré pour les deux tiers des bénéficiaires du RSA. Pour faire simple, ce contrat obligerait les bénéficiaires à effectuer de 5 à 10 heures de travail par semaine au service de la collectivité de résidence.

Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC ne peut pas accepter une telle mesure, surtout quand celle-ci est basée sur de tels arguments !

Émettre une idée en avançant que celle-ci a pour vocation de lutter contre l'assistanat est de la pure provocation. Surtout quand on apprend qu'elle concernerait deux tiers des bénéficiaires !

De plus, notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC se demande quels critères seront pris en compte pour déterminer les personnes qui rentreront ou pas dans ce dispositif.

Pourtant ce qui nous choque réellement, c'est la manière. À défaut de mettre en place une réelle politique d'insertion, on nous propose une énième solution de masse qui ne répond aucunement aux besoins et aux attentes des bénéficiaires.

Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC demande que l'on s'intéresse avant tout à la création d'emploi en France. En effet, nous pensons que c'est la moindre des choses avant de se permettre de montrer du doigt les bénéficiaires du RSA et de les estampiller d'une étiquette d'assisté alors qu'il n'y a pas de travail en France !

Et pour finir, il y a un véritable problème de plafond avec les différentes aides. Une personne au SMIC à plein temps perd plus de pouvoir d'achat qu'une personne à mi-temps. C'est bien la preuve qu'il y a également un problème au niveau de la rémunération et de la redistribution ! •

Contrat
d'utilité
sociale



SECTION BATI-MAT-TP CFTC

EIFFAGE CONSTRUCTION PARIS PATRIMOINE

Eiffage est le troisième groupe de bâtiment et travaux publics et de concessions français. Le groupe rassemble 70 000 collaborateurs autour de cinq métiers : concessions et PPP, construction, travaux publics, énergie et métal.

EIFFAGE CONSTRUCTION PARIS PATRIMOINE est spécialisée dans les travaux en entreprise générale, restructuration lourde, reprise en sous-oeuvre ou rénovation de prestige.

Jaime Costa, délégué syndical BATI-MAT-TP CFTC, répond à nos questions.



Comment réagissent les salariés de la société face à la présence syndicale ?

Une grande partie des salariés sont contents d'avoir plusieurs syndicats dans l'entreprise. Cela permet d'avoir un dialogue constructif entre nous et avec la direction. Cette multiplication de point de vue est bénéfique pour le dialogue social et par conséquent bénéfique pour les salariés !

Depuis combien de temps votre section BATI-MAT-TP CFTC existe-t-elle ?

La section BATI-MAT-TP CFTC a été créée le 24 juin 2003. Nous entamons donc notre huitième année d'existence.

Comment a-t-elle évolué dans le temps ? En nombre ? En actions ?

Au début, ce n'était pas facile d'arriver et d'installer un autre syndicat dans l'entreprise. Il y

avait qu'un seul syndicat et celui-ci faisait l'unanimité.

Pourtant, on a évolué doucement, mais sûrement en travaillant beaucoup, en étant présent sur le terrain et en allant vers les salariés.

Sa mise en place relevait-elle d'un manque, de besoin ?

Avant tout, la mise en place de notre section répondait à un manque de dialogue et de proposition de la part des autres organisations syndicales. On avait peu de choix puisqu'on devait soit être d'accord avec leurs propositions soit se taire. Il fallait un interlocuteur qui propose autre chose, une troisième voie...

Comment les salariés ont-ils perçu l'implantation de votre section BATI-MAT-TP CFTC ?

On ne peut pas dire qu'on a été accueilli chaleureusement par tous les salariés de l'entreprise au moment de notre implantation. Toutefois, notre implication, notre travail sur le terrain et nos valeurs nous ont permis d'acquérir une légitimité auprès d'un grand nombre de salariés.





Et la direction ?

La direction n'était pas favorable d'avoir une autre section syndicale mais elle nous prend au sérieux et pour nous c'est le plus important.

Et les autres syndicats ?

Les autres syndicats étaient dans le même état d'esprit que la direction. Ils nous ont même proposé de les rejoindre plusieurs fois. Mais je suis trop fier de la CFTC et des valeurs qu'elle protège pour accepter leurs propositions.

Votre section BATI-MAT-TP CFTC progresse à chaque élection. Quel chemin avez-vous parcouru pour cela ?

Par rapport à nos débuts, on a bien progressé. Pour y arriver, nous avons toujours utilisé nos heures de délégations pour être sur les chantiers et parler avec les salariés des problèmes qu'ils rencontrent.

Cette recette toute simple a permis à notre section syndicale BATI-MAT-TP CFTC de gagner la confiance des salariés et donc d'obtenir des résultats aux élections professionnelles.

Comment se déroulent les négociations ? Quelle est l'ambiance avec la direction ? Les autres syndicats ?

Les négociations avec la direction sont toujours très difficiles, car pour notre section syndicale BATI-MAT-TP CFTC, notre unique objectif est l'amélioration des conditions de travail et de salaire des salariés.

On essaye d'être d'accord avec les autres syndicats, mais en ne faisant aucune concession sur nos propositions.

Pour l'avenir, que peut-on souhaité à la section BATI-MAT-TP ?

Je souhaiterais pour l'avenir que nous organisions au moins 2 réunions par ans avec les Délégués Syndicaux du groupe Eiffage Paris île-de-France. Ce serait l'occasion de mieux se connaître et de mettre en place une meilleure coordination entre les sections BATI-MAT-TP CFTC. Je pense que ces réunions pourraient être réellement bénéfiques pour nous.

**Merci Jaime,
et bonne continuation. •**



BATI-MAT

**C'est aux actes que le salarié reconnaît
la valeur d'une section syndicale!**

En somme... Qui aime bien élit bien!

CEGELEC A3M 92 (ERRATUM)

Carton plein pour nos élus!

- CE** 1^{er} collègue
2 titulaires - 2 suppléants
2^e collègue
1 titulaire
- DP** 1^{er} collègue
2 titulaires - 2 suppléants
2^e collègue
1 titulaire - 1 suppléant

100%

SCREG SUD-EST 63

Une vague bleue!

- CE** 2^e collègue
2 titulaires - 1 suppléant
- DP** 2^e collègue
2 titulaires - 1 suppléant

100%

SOGEA PICARDIE

Nos candidats réalisent une belle performance

- CE** 1^{er} collègue
2 titulaires - 2 suppléants
- DP** 1^{er} collègue
2 titulaires - 2 suppléants

AXIANS M2S INTERACT SYSTEMES 92

Nos élus progressent

- DU** 1^{er} collègue
1 titulaire - 1 suppléant
2^e collègue
1 titulaire - 1 suppléant

COLAS SUD-OUEST 81

100 % pour nos élus

- CE** 1^{er} collègue
2 titulaires - 1 suppléant
2^e collègue
1 titulaire - 1 suppléant
- DP** 1^{er} collègue
1 titulaire - 1 suppléant
2^e collègue
1 titulaire - 1 suppléant

100%

GASQUET ENTREPRISE 71

La CFTC remporte tous les sièges

- DU** 1^{er} collègue
1 titulaire - 1 suppléant
2^e collègue
2 titulaires - 2 suppléants

100%

COLAS SUD-OUEST 31

Un sans faute pour nos candidats

- CE** 1^{er} collègue
3 titulaires
2^e collègue
1 titulaire - 1 suppléant
- DP** 1^{er} collègue
2 titulaires - 1 suppléant
2^e collègue
1 titulaire - 1 suppléant

100%

PLACOPLATRE 73

Un joli score pour notre section

- CE** 1^{er} collègue
1 titulaire - 1 suppléant
- DP** 1^{er} collègue
1 titulaire - 2 suppléants
2^e collègue
1 titulaire - 1 suppléant

COLAS SUD-OUEST 24

Un vote massif pour la CFTC

- CE** 1^{er} collègue
4 titulaires - 3 suppléants
- DP** 1^{er} collègue
3 titulaires - 3 suppléants

100%

HERAUT 24

Encore un 100 %

- DP** 1^{er} collègue
1 titulaire - 1 suppléant
2^e collègue
1 titulaire - 1 suppléant

100%

BATI-MAT

*Un grand bravo
à nos candidats CFTC*



SCREG SUD-EST 83

De beaux résultats pour nos candidats

CE 2^e collège
1 titulaire - 1 suppléant

DP 2^e collège
1 titulaire - 1 suppléant

100%

SCREG SUD-EST 66

Le 2e collège est pour la CFTC

CE 2^e collège
1 titulaire - 1 suppléant

DP 2^e collège
1 titulaire - 1 suppléant

STPL 48

Un résultat bien mérité

CE 1^{er} collège
2 titulaires - 2 suppléants
2^e collège
1 titulaire

100%

COLAS 14

La CFTC tire son épingle du jeu

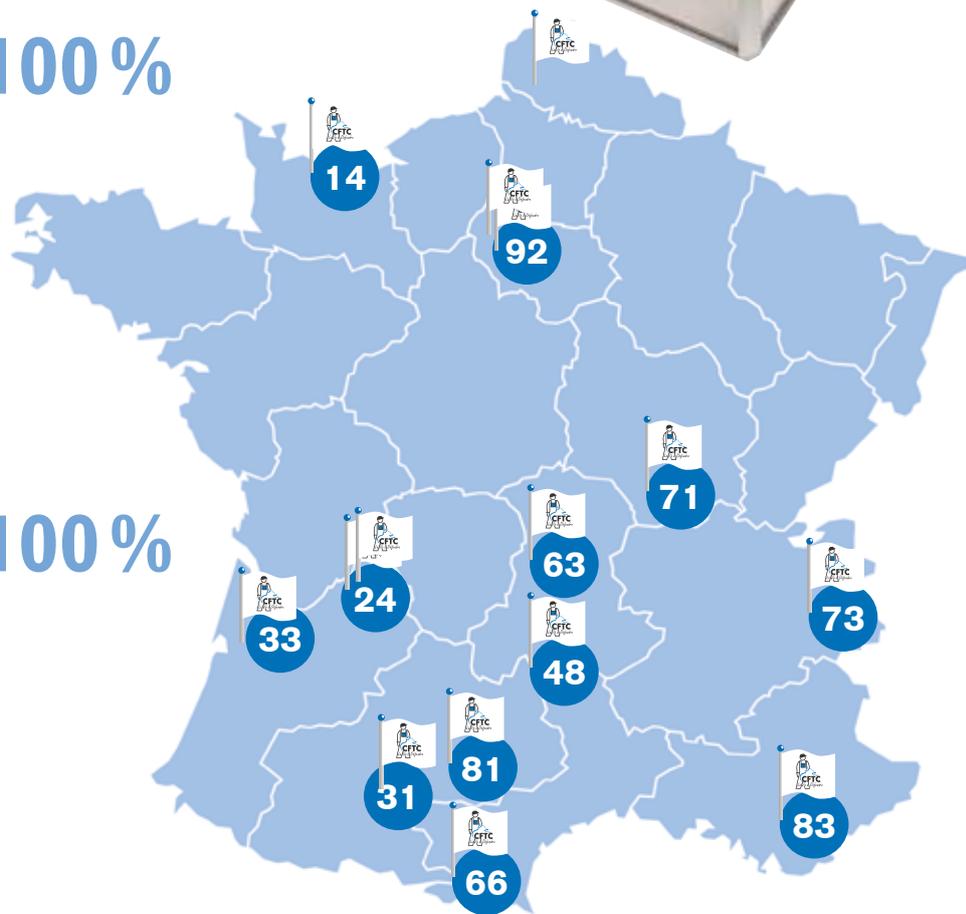
CE 2^e collège
1 titulaire - 1 suppléant

COLAS SUD-OUEST 33

Une belle progression

CE 1^{er} collège
1 titulaire - 1 suppléant

DP 1^e collège
1 titulaire



Pour faire figurer votre section dans le magazine, envoyez-nous vos résultats d'élections !

Fédération BATI-MAT-TP CFTC
Résultats d'élections
38 rue Emile Gallé 54000 NANCY
ou cftc5@wanadoo.fr

**FAITES PUBLIER
VOS RÉSULTATS !**

NAUTISME ET NAVIGATION DE PLAISANCE

Sur le projet d'avenant relatif à la classification des emplois

Pour la Fédération BATI-MAT-TP CFTC, la mise en place d'une grille de classification doit répondre à plusieurs exigences :

D'abord, il s'agit de prévoir l'ensemble des critères destinés à évaluer les emplois afin de s'intéresser au plus près à la personne et à la notion de compétence (et à sa valorisation). Si la finalité de l'établissement de critères pour la Fédération des Industries nautiques est de permettre de structurer une politique de rémunération à l'aide de la classification, pour notre Fédération des critères supplémentaires et indispensables doivent être ajoutés et notamment celui des conditions de travail (au regard de la pénibilité des postes de travail à la chaîne, de l'effort physique nécessité par certaines tâches). Ce qui parallèlement, permettrait aux entreprises de localiser les sources potentielles d'accidents du travail, ou de maladies professionnelles.

Notre fédération propose aussi que le critère de l'expérience, en tant que tel, puisse aboutir à une augmentation de la qualification. (La Validation des Acquis de l'Expérience, un accord de branche VAE serait souhaitable).

Nous proposons également que le critère de l'implication personnelle soit reconnu, un tel critère s'apprécierait au regard du déroulement du travail eu égard à la qualité du travail, et de la responsabilité vis-à-vis d'autrui (la sécurité).

De plus, notre fédération attend des garanties concernant les hypothèses où des postes subiraient un déclassement par rapport à la situation d'origine, car il est hors de question d'imaginer des cas de rétrogradation de salariés suite à la mise en oeuvre de cette classification. Bien au contraire, la fédération appréhende la classification des emplois comme un « outil », certes, pour améliorer la planification du personnel, mais par la promotion uniquement. En effet, cette classification doit être vue comme le moyen d'améliorer les relations de travail et par conséquent l'efficacité de l'entreprise.

Également, notre fédération envisage cette classification à l'aune de la sécurisation des parcours professionnels, en effet elle doit permettre des possibilités d'orientation professionnelle librement consenties, afin d'améliorer la gestion de carrière, et donc pour les entreprises d'améliorer la gestion du temps. Et aussi, la Fédération des Industries nautiques devra veiller à informer les organisations syndicales sur l'application des programmes et des techniques utilisés pour la mise en place de la classification.

De plus, notre fédération demande la mise en place d'une commission nationale de conciliation et d'interprétation des classifications. Il faut savoir que le 8 septembre 2009, la fédération des Industries nautiques signait une convention de partenariat pour l'emploi avec la Fédération Française du Bâtiment, l'information essentielle de cette convention réside dans la reconnaissance explicite par l'organisation patronale de la transversalité des métiers de la branche vers ceux du Bâtiment.

Mais cette gestion des emplois et des compétences n'est pourtant pas la règle absolue, elle débute là où le besoin des entreprises commence, mais s'arrête dès que la compétence du salarié doit être reconnue.

En effet, notre fédération exige toujours la prise en compte des diplômes professionnels (disposition existante dans la convention collective du Bâtiment notamment) comme critère prépondérant classant pour l'attribution de la nouvelle classification.

La fédération refuse de participer à la destruction des métiers, un métier, ça se respecte, s'il est transposable par nature, il faut valoriser les compétences acquises pour occuper un emploi.

Enfin, la profession s'est positionnée sur l'égalité professionnelle salariale, mais la proposition patronale s'est contentée d'une copie des dispositions légales.

La Fédération BATIMATTP CFTC déjuge cette vision simpliste et bien au contraire notre Fédération appréhende l'égalité entre les hommes et les femmes comme un projet idéal pour améliorer les conditions de travail des salariés.

Contre vents et marées, notre fédération est bien décidée à démontrer à ses partenaires sociaux que l'innovation sociale est au cœur de ses préoccupations.

GÉOMÈTRES

CPNEFP

CQP Techniques Topographique et Foncières

• Les salariés intéressés par ce CQP doivent contacter assez rapidement Monsieur Sebastien CHATAIN à l'APGTP. Les premières sélections se déroulent le 22 juin. Il reste de la place pour cette première session, faites-le savoir autour de vous.

• La CPNEFP (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle) envisage une suite au CQP Technique Topographique et Foncière. Une fois le diplôme obtenu par le salarié, il est classifié au niveau III échelon 1. Après une année de pratique, il lui sera possible de passer un CCP (Certificat de capacité professionnelle) d'une durée de 4 semaines (3 semaines de spécialisation et 1 d'organisation) et il pourra passer au coefficient III échelon 2.

• OPCA PL

Problèmes de prise en charge des formations cœur de métier. Un cabinet alerte la CPNEFP (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle), sur le refus de notre organisme collecteur à prendre en charge les formations cœur de métier. La CPNEFP désigne les membres siégeant à l'OPCAPL, pour tenter de référencer les formations qui devront être prises en charge, et tenter de faire le lien entre l'OPCA PL et la CPNEFP. Si vous-même rencontrez des difficultés de prise en charge, n'hésitez pas à nous remonter l'information.

• GPEC

Les travaux sur la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) progressent. Je vous ferai parvenir fin juin un état afin que vous puissiez donner votre avis.

CPNNC

• Nouvelle grille

Brique après brique, la nouvelle grille se construit et se défait dans la douleur. La CFTC demande que les CPR (Commissions Paritaires Régionales) puissent travailler en parallèle sur le sujet, nous réclamons aussi l'organisation d'ateliers paritaires afin d'élargir les débats.

• Congés et arrêts maladie

Selon une directive Européenne (Cour de justice européenne du Luxembourg, du 20 janvier et du 10 septembre 2009), le salarié malade acquiert des droits à congés, même s'il est en maladie. Nous proposons à la CPNNC de tenir compte de cette réglementation et de la rajouter à notre convention collective.

Nouvelles

• CPR

Pour permettre de profiter des expériences des uns et des autres en commission paritaire régionale, il serait utile de me faire parvenir un petit résumé des actions que vous menez dans vos CPR respectives, afin de les communiquer aux autres représentants CFTC.

• Ile de la Réunion

La première CPR de l'Ile s'est déroulée le 23 mai 2010 à Saint-Denis.

Notre collègue Emilien BRET (BATI-MAT-TP CFTC) est nommé vice-président.

Date est prise pour la prochaine CPR, le 24 juin 2010, les sujets à aborder seront :

Le CQP Technique Topographique et le volet sécurité, mise en place de la trame du document unique, prévention des risques, etc.

Vie en entreprise **Congés payés**

Avec l'arrivée des beaux jours, un grand nombre de salariés posent leurs congés en vue de partir en vacances. Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC revient sur les bonnes pratiques.

Tous les salariés (temps partiel ou temps plein) peuvent poser des congés. Les droits s'ouvrent après seulement 10 jours travaillés dans l'entreprise et les salariés acquièrent 2,5 jours de congés payés par mois tout au long d'une année de référence qui court généralement du 1er juin au 31 mai. Cette date varie toutefois suivant les accords d'entreprise ou quand les employeurs sont affiliés à une caisse de congés payés, comme dans le bâtiment par exemple.

L'employeur peut-il refuser des vacances ?

Oui. Le salarié propose, mais l'employeur dispose. Il peut décider de fermer l'entreprise dans les moments creux -y compris contre la volonté des salariés- ou garantir au contraire leur présence, car l'activité ne s'arrête pas, voire au contraire s'accroît. Ce qui explique que dans beaucoup de secteurs, du tourisme à

l'audiovisuel, une grande partie des employés passent leurs étés au bureau. Un refus doit toutefois être justifié. Un employeur ne peut d'ailleurs pas refuser un congé pour un mariage ou une naissance, ni empêcher un salarié de partir en vacances moins d'un mois avant la date initialement prévue.

Certains salariés sont-ils prioritaires ?

Quand il accorde les dates de congés, l'employeur doit tenir compte des situations personnelles des salariés. Ceux qui ont des enfants sont donc prioritaires lors des vacances scolaires, quand les employés mariés ou pacsés peuvent s'aligner sur les dates des conjoints. Les couples qui travaillent dans une même entreprise ont d'ailleurs droit de prendre leurs vacances au même moment.

Cinq semaines de vacances de suite, c'est possible ?

Non, le salarié ne peut en théorie poser que 24 jours ouvrables en une seule fois et doit prendre sa cinquième semaine plus tard dans l'année. Seuls quelques cas particuliers permettent de

prolonger ses vacances, par exemple lorsqu'un salarié d'origine étrangère ou des DOM-TOM souhaite repartir dans sa région d'origine.

Malade pendant ses vacances ?

La durée des congés ne peut pas être prolongée, tout comme quand surviennent mariages ou décès, qui donnent habituellement droit à des jours chômés. S'il tombe malade avant de partir, le salarié peut toutefois demander à décaler ses vacances en attendant la fin de son arrêt maladie, et l'employeur décide des nouvelles dates de congé. Un jour férié qui tombe pendant les vacances permet, par contre, d'allonger ses vacances d'une journée.

Les CDD.

Les salariés en CDD ont droit à la fin de leur contrat, une indemnité compensatrice d'au moins un dixième de la rémunération brute totale perçue, dont la prime de précarité. Lors d'une démission ou d'un licenciement, l'employé peut aussi profiter de ses congés en cours. •





Vie en entreprise

Trop chaud pour travailler

L'été est synonyme de vacances, mais c'est aussi le retour des fortes chaleurs. Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC revient sur les bonnes pratiques pour prévenir les risques sur les chantiers.

Les bonnes mesures

Votre employeur est tenu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des travailleurs de leurs établissements et de protéger leur santé (C. trav. art. L. 230-2).

En cas de fortes chaleurs, d'autres mesures plus spécifiques lui incombent. Votre employeur est dans l'obligation de mettre à la disposition des salariés de l'eau potable et fraîche (C. trav. art. R. 232-3), de veiller à ce que l'air soit renouvelé dans les locaux fermés où le personnel est appelé à séjourner, de manière à éviter les élévations exagérées de températures, les odeurs désagréables et les condensations (C. trav. art. R. 232-5).

Les postes en extérieurs doivent être aménagés de façon à ce que les salariés soient protégés, dans la mesure du possible, contre les conditions atmosphériques (C. trav. art. R. 232-1-10).

Sur les chantiers, chaque salarié doit bénéficier d'au moins trois litres d'eau par jour (D. n° 65-48 du 8 janv. 1965). Depuis 1993, les constructions nouvelles devant abriter des locaux affectés au travail doivent permettre d'adapter la température à l'organisme humain pendant le travail compte tenu des méthodes de travail et des contraintes physiques supportées par les salariés (C. trav. art. R. 235-2-9).

En cas de journées inhabituellement chaudes, votre employeur peut modifier l'organisation du travail afin de prévenir les risques :

- d'augmenter la fréquence des pauses des salariés, afin de faciliter leur récupération ;

- de limiter leur temps d'exposition à la chaleur ou de mettre en place une rotation des tâches lorsque des postes moins exposés le permettent ;

- d'aménager les horaires de travail, afin d'éviter les périodes les plus chaudes de la journée ;

- d'éviter le travail isolé.

Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC vous conseille pour limiter les risques pour la santé de se couvrir la tête, de ne pas travailler torse nu, de porter des vêtements amples, légers et de couleur claire, de ne pas consommer de boissons alcoolisées, sucrées ou à forte teneur en caféine et de limiter les repas trop copieux.

Droit de retrait

Un salarié peut décider d'arrêter le travail en exerçant son droit de retrait s'il a un motif raisonnable de penser que sa situation de travail présente **un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé** (c. trav. art. L. 231-8). •



SALARIÉS DE L'ARTISANAT... ROMPEZ VOTRE ISOLEMENT !

BATI-MAT-TP CFTC



Le **syndicat**
des salariés du **BTP**

Notre **Fédération BATI-MAT-TP CFTC** vous soutient, quelle que soit la taille de votre entreprise.

Fédération BATI-MAT-TP CFTC
251 rue du faubourg St-Martin 75010 PARIS

Si vous êtes salarié d'une entreprise artisanale et que vous souhaitez défendre votre statut, nous avons la possibilité de vous former à l'action sociale et syndicale par le biais du **CFESS** (budget 0,08/1000). C'est un dispositif actuellement en place au **FAF.SAB**. Nous prenons en charge pertes de salaires et frais de déplacements.



Pour recevoir une documentation complète, merci de retourner le bulletin suivant, complété par vos soins, à l'adresse ci-dessus.

Congé de	Nom :	Prénom :
Formation	Adresse :	
Economique,	
Sociale et	Code postal :	Ville :
Syndicale	Tél domicile :	Tél portable :

Informations complémentaires

Nom de votre entreprise : Tél entreprise :
Adresse de l'entreprise :

BATI-MAT-TP CFTC



Le **syndicat**
des salariés du **BTP**

SALAIRES & FRAIS PROFESSIONNELS

S.M.I.C. (depuis le 1^{er} janvier 2011)

- Horaire brut : 9€ - Horaire net : 6,96€
- Mensuel brut : 1 365€ - Mensuel net : 1 073€

APPRENTIS

- Salaire minimum (% du SMIC) : (Base 151,67 h)

Age de l'apprenti	Année d'exécution du contrat		
	1	2	3
- de 18 ans	25%	37%	53%
18 à 20 ans	41%	49%	65%
21 ans et +	53%	61%	78%

Sauf dispositions conventionnelles plus avantageuses dans le BTP.

AVANTAGES EN NATURE

En l'absence de convention collective ou d'accord fixant des taux supérieurs, les avantages en nature sont évalués forfaitairement en fonction du minimum garanti depuis le 1^{er} janvier 2011 :

- Nourriture : 1 repas = 4,40€ (soit 1 M.G.)
1 journée = 8,80€ (soit 2 M.G.)

MINIMUM GARANTI (M.G.)

- 3,36€ (depuis le 1^{er} janvier 2011)

PLAFOND DE SÉCURITÉ SOCIALE

- Mensuel : 2 946€ - Trimestre : 8 838€ - Année : 35 352€

TITRES-RESTAURANT

La contribution patronale est exonérée de cotisations Sécurité Sociale si elle est comprise entre 50 et 60% de la valeur du titre et ne dépasse pas 5,29€.

FRAIS PROFESSIONNELS

Les allocations forfaitaires pour couvrir les frais professionnels liés à la nourriture et au logement sont exclues de l'assiette des cotisations de Sécurité Sociale pour les salariés en situation de travail particulière, et sont présumées utilisées conformément à leur objet si elles ne dépassent pas les plafonds suivants.

- Remboursement des frais de repas (par repas) : salariés en déplacement prenant leur repas au restaurant : en déplacement : 17,10€ à l'entreprise : 5,80€ sur chantier : 8,30€
- Frais de logement : salariés en déplacement ne pouvant regagner chaque jour leur résidence (par jour) :
- Paris/Petite couronne : 61,20€ - Province : 45,40€

INDEMNITÉS ARRÊT DE TRAVAIL

MALADIE (Indemnités journalières)

Cas général : la moitié du salaire brut journalier (moyenne sur 90 jours), dans la limite de 48,43€. Pour 3 enfants à charge : 66,66% du salaire brut journalier dans la limite de 64,57€ après le 31^{ème} jour.

ACCIDENT DU TRAVAIL

● Indemnités journalières : 60% du salaire journalier (176,90€ max. pour 2011), 80% du salaire à partir du 29^e jour (235,87€ max. pour 2011). L'indemnité journalière ne peut être supérieure au salaire journalier net perçu par la victime.

MATERNITÉ OU PATERNITÉ (Indemnité journalière maximale)

- Alsace-Moselle : 76,20€
- Autres : 77,79€

CHÔMAGE RÉINSERTION

CHÔMAGE ASSURANCE

● Montant de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (- de 50 ans) : L'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est calculée à partir des anciens salaires, y compris les primes. Seuls les salaires soumis aux contributions de l'Assédic sont retenus. Les indemnités liées à la perte de l'emploi ne sont pas intégrées dans le salaire de référence. Montant et durée de l'indemnisation - cas général :

Revalorisation du salaire de référence 2008 : 2,5%		Montant journalier
Partie fixe (ARE)	11,17€	
Allocation minimale (ARE)	27,25€	
Seuil minimal ARE Formation	19,53€	
Calcul du montant de l'association		57,4% ou 40,4% + partie fixe dans la limite de 75% du salaire journalier de référence.

ALLOCATIONS ET PRIME

- Allocation Temporaire d'Attente (ATA) : 10,83€ par jour.
- Allocation de solidarité spécifique (ASS) : 15,14€ par jour. Les ressources doivent être inférieures ou égales à 1 059,80€ pour un célibataire et 1 665,40€ pour un couple.
- Prime de retour à l'emploi : 1 000€ si le bénéficiaire de l'ASS a repris un emploi durant 4 mois à partir du 1^{er} septembre 2005.

Filière	Quel que soit l'âge			
	A	B	C	D
Durée d'affiliation	6 mois sur les 22 derniers	14 mois sur les 24 derniers	27 mois sur les 36 derniers	27 mois sur les 36 derniers*
Durée d'indemnisation	213 jours (7 mois)	700 jours (23 mois)	1 095 jours (36 mois)	1 277 jours (42 mois)

* et 100 trimestres d'assurance vieillesse

BARÈME DES PRESTATIONS FAMILIALES

A.F. (Allocations Familiales)

Nbre d'enfants	Montant
2	125,78 €
3	286,94 €
Par enfant en plus	161,17 €

Majoration pour enfant à charge de plus de 11 ans

Âges	Montant
11 à 16 ans + 16 ans	35,38 € 62,90 €

A.F.S. (Allocation de soutien familial)

Qualité	Montant
Taux plein	117,92 €
Taux partiel	88,44 €

A.R.S. (Allocation de rentrée scolaire 2009-2010)

Enfant âgé de 6 à 10 ans :	284,97 €
Enfant âgé de 11 à 14 ans :	300,66 €
Enfant âgé de 15 à 18 ans :	311,11 €

C.L.C.A. (Complément de libre choix d'activité)

	Vous recevez l'allocation de base de la Paje	Vous ne recevez pas l'allocation de base de la Paje
Cessation totale d'activité	379,79€	560,40€
Activité = au plus à 50 %	245,51€	426,12€
Activité entre 50 % et 4/5	141,62€	322,24€

Prime de déménagement

Montant maximum :	948,10 €
Majoration par enfant au-delà du 4 ^e :	79,01 €

A.E.S. (Allocation d'Education Spéciale pour enfants handicapés)

Décision CDES	Montants
Allocation de base	126,41 €
1 ^{ère} catégorie	94,81 €
2 ^{ème} catégorie	256,78 €
3 ^{ème} catégorie	363,44 €

R.S.A. (Revenu de Solidarité Active)

Nombre d'enfants	Seul	En couple
Aucun	466,99€	700,49€
1	700,49€	840,59€
2	840,59€	980,69€
Par enfant en plus	186,80€	186,80€

BULLETIN D'ADHÉSION

Fédération BATI-MAT-TP CFTC 01 44 85 73 46 • Fax: 01 44 85 73 47
251 rue du faubourg St-Martin 75010 PARIS
E-mail: fede.batimattpcftc@noos.fr • Site: www.batimattp-cftc.fr

à remplir et adresser à :

VOUS

M. Mme NOM & Prénom : Date de naissance : ___/___/___
Adresse personnelle : CP Ville :
Tél. dom. : ___/___/___/___/___ Portable : ___/___/___/___/___ Email :

VOTRE ENTREPRISE

Entreprise : Effectif : + de 10 - de 10 Nbre :
Adresse : CP Ville :
Votre profession : Vous êtes : Ouvrier/Employé ETAM CADRE (IAC) Retraité
Vous êtes du : Bâtiment TP Autres (préciser) :
Date :
Je déclare adhérer au syndicat affilié à la CFTC de ma profession ou branche. Signature :

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-contre. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM Prénom & Adresse du débiteur		COMpte à DÉBITER	
		CODE BANQUE	CODE GUICHET
		N° DE COMPTE / CLÉ RIB	
Code banque gestionnaire		NOM & Adresse du créancier	
N° national d'émetteur		Nom et Adresse de l'établissement teneur du compte à débiter	
N° d'émetteur interne			
Je paie par prélèvement : <input type="checkbox"/> Mensuel <input type="checkbox"/> Trimestriel <input type="checkbox"/> Annuel		Date : Signature :	



BATI-MAT-TP CFTC



Le syndicat des salariés du BTP

Echo
BATI-MAT-TP
Journal d'information trimestriel

Éditeur : APDS - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et enregistrée à la Préfecture de Nancy (n° 015 995) - 38 rue Emile Gallé 54000 NANCY - 03 83 67 48 78 Fax 03 83 67 47 85

Principal membre : Fédération BATI-MAT-TP CFTC

Dépôt légal : Juin 2011 (2^e trimestre 2011)

N° de commission paritaire : 1008 S 08098

ISSN : 1955-5105

Directeur de publication : Patrick DEL GRANDE

Imprimé par l'Imprimerie de la Centrale - Parc d'activité Les Oiseaux - Rue des Colibris BP 78 - 62302 LENS Cedex

Toute reproduction totale ou partielle est subordonnée à l'autorisation écrite de la Fédération BATI-MAT-TP CFTC - pour la publicité s'adresser à la rédaction.

BATI-MAT-TP CFTC



Le **syndicat**
des salariés du **BTP**

251 RUE DU FAUBOURG ST-MARTIN 75010 PARIS
TÉLÉPHONE: 01 44 85 73 46 (LIGNES GROUPEES) - FAX: 01 44 85 73 47